

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

---

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

## AMENDEMENT

N ° CL167

présenté par

M. Delautrette, rapporteur et M. Le Gac, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

1° À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de ces dispositions »,

les mots :

« du présent article ».

2° En conséquence, procéder à la même modification à l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.